



CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

cocher une seule case

- Demande d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur**
- Demande de réinscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur**

Articles D. 123-40 à D. 123-42 du code de l'environnement

Dossier de candidature complet (fiche de renseignements et documents mentionnés à l'annexe de la fiche renseignements) **à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 1^{er} septembre 2021** à :

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement – Commissaire-enquêteur
8 rue du Docteur Romieu – 04016 DIGNE-LES-BAINS cedex

Vous serez auditionné(e) au cours du 4^e trimestre de l'année par la commission départementale, présidée par la présidente du Tribunal administratif de Marseille, chargée d'établir la liste annuelle des commissaires-enquêteurs. Après délibération, la commission établira la liste annuelle qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. La décision vous sera notifiée.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné(e) :

État civil

NOM..... NOM de jeune fille.....

Prénom(s).....

Né(e) le..... à

Code postal de la commune de naissance

Nom et n° du département

Pays Nationalité

Si vous êtes né(e) à l'étranger, indiquer

Prénom du père :

Prénom et nom de jeune fille de la mère :

Numéro de sécurité sociale :

Coordonnées

Adresse de la résidence principale :

.....
.....

Code postal Ville.....

ou pour les fonctionnaires ou agents publics en activité adresse de la résidence administrative :

.....
Code postal Ville.....

Tél mobile Tél fixe Tél
professionnel.....

Mail personnel

Mail professionnel

Parcours personnel

En activité

Votre profession

Votre employeur

En retraite depuis le

Profession antérieure

Autre à préciser

Qualité à inscrire sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ..

.....
.....

Titres, diplômes, expertises

.....
.....
.....
.....

Participation à la vie associative (périodes et domaines)

.....
.....
.....
.....

Mandats (passés et actuels)

.....
.....
.....
.....

Disponibilité et moyens matériels

Disponibilité

Véhicule

Bureautique et informatique

Communes du département des Alpes-de-Haute-Provence sur le territoire dans lesquelles vous avez des attaches (résidence secondaire, ancienne résidence, liens familiaux avec les décideurs locaux.... ; ces renseignements demeurent confidentiels, merci de développer vos réponses)

.....
.....
.....

Pour les demandes de réinscription

Année de la première inscription sur la liste et département

.....

Année de réinscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur

.....

Éléments complémentaires que vous souhaitez apporter

.....
.....
.....

Garant de la concertation (CNDP) (article L 121-1-1 du code de l'environnement)

Oui Non

sollicite l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur

sollicite le renouvellement de l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé ainsi que l'authenticité des documents joints. Je suis informé(e) que toute fausse déclaration est passible des peines prévues aux articles 441-6 et 441-7** du code pénal.*

Fait le à

Signature

* Article 441-6 du code pénal

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.

** Article 441-7 du code pénal

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

NB : les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à l'instruction des demandes d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur. Les destinataires des données sont les services de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence - Direction de la citoyenneté et de la légalité - Bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement - Commissaire-enquêteur.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

Article D. 123-40 du code de l'environnement

Dans le cas d'une demande d'inscription

- la fiche de renseignements dûment complétée ;
- une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso, passeport) ;
- une lettre de motivation spécifiant les raisons de la demande d'inscription sur la liste des commissaires-enquêteurs ;
- un curriculum vitae indiquant toutes précisions utiles, et notamment, outre celles figurant sur la fiche de renseignements, en particulier :
 - les travaux spécifiques, techniques et professionnels du candidat,
 - les compétences ou qualifications en matière environnementale, d'aménagement du territoire, d'urbanisme ou dans un domaine technique,
- une photocopie des diplômes, des formations mentionnées dans le curriculum vitae ou à défaut une attestation sur l'honneur ;
- pour les personnes en activité, une attestation de l'employeur autorisant les absences lors des enquêtes ;
- un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe de moins de 3 mois, avis d'imposition ou de non imposition). En cas d'hébergement, joindre également une attestation d'hébergement et photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

Dans le cas d'une demande de réinscription

- la fiche de renseignements dûment complétée ;
- une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso, passeport) ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae réactualisé ;
- la liste des formations suivies au cours des 4 dernières années (année, durée de la formation, intitulé, observations) ;
- la liste des enquêtes menées en qualité de commissaire-enquêteur au cours des 4 dernières années (année, type d'enquête, intitulé, observations) ;
- une attestation de l'employeur autorisant les absences lors des enquêtes ;
- un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe de moins de 3 mois, avis d'imposition ou de non imposition).

Conditions d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur – Article D. 123-40 du code de l'environnement

I. - Les demandes d'inscription sur les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur sont adressées, avant le 1er septembre, accompagnées de toutes pièces justificatives, par lettre recommandée avec avis de réception postal à la préfecture du département dans lequel le postulant a sa résidence principale ou sa résidence administrative, s'il s'agit d'un fonctionnaire ou d'un agent public en activité.

II. - La demande est assortie de toutes précisions utiles, et notamment des renseignements suivants :

1° Indication des titres ou diplômes du postulant, de ses travaux scientifiques, techniques et professionnels, des différentes activités exercées ou fonctions occupées ;

2° Indication sur sa disponibilité et, éventuellement, sur les moyens matériels de travail dont il dispose, notamment le véhicule et le secrétariat.

III. - Les commissaires enquêteurs sont inscrits sur la liste de leur département de résidence.